

Désignation de l'entreprise FONDS DE DOTATION MONTESSORI POUR L'ENFANCE				Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise 65 QUAI D'ORSAY 75 007 PARIS						
Numéro SIRET* 7 9 5 2 3 8 0 8 8 0 0 0 1 2						
Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2			Durée de l'exercice précédent* 1 2			
			Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
			3 1 1 2 2 0 2 0		3 1 1 2 2 0 1 9	
ACTIF			Brut	Amortissements-Provisions	Net	
			1	2	3	
					4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012		
		Autres*	014	016		
	Immobilisations corporelles*		028	030		
	Immobilisations financières* (1)		040	042		
	Total I (5)		044	048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052		
		Marchandises*	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070		
		Autres* (3)	072	074		
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084	221	086	221
	Charges constatées d'avance*		092	094		
	Total II		096	221	098	341
	Total général (I + II)		110	221	112	341
PASSIF			Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
			1	2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	1094	1094	
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126			
	Réserves réglementées*		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132			
	Report à nouveau		134	-753	-432	
	Résultat de l'exercice		136	-120	-321	
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142	221	341	
	Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		0	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)		172			
	Produits constatés d'avance		174			
Total III		176		0		
Total général (I + II + III)		180	221	341		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

Formulaire obligatoire (Article 302 septies A-bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **FONDS DE DOTATION MONTESSORI POUR L'ENFANCE** Néant

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le (3 1 1 1 | 1 2 | 1 0 | 2 1 | 0 |) 1
Exercice N-1 clos le (3 1 1 1 | 1 2 | 1 0 | 1 1 | 9 |) 2

PRODUITS D'EXPLOITATION		CHARGES D'EXPLOITATION		PRODUITS ET CHARGES DIVERS		RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS		DÉFICITS	
Ventes de marchandises*											
Production vendue	{ biens services*	dont export et livraisons intra-communautaires	209	210							
			215	214							
			217	218							
Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222							
Production immobilisée*				224							
Subventions d'exploitation reçues				226							
Dotations				230	0					5000	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	0					5000	
ACHATS DE MARCHANDISES* (y compris droits de douane)				234							
Variation de stock (marchandises)*				236							
ACHATS DE MATIÈRES PREMIÈRES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS* (y compris droits de douane)				238							
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240							
Autres charges externes* :		(dont crédit bail : — mobilier : — immobilier :)		242	120					5300	
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE* 243)		244							
Rémunérations du personnel*				250							
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252							
Dotations aux amortissements*				254							
Dotations aux provisions				256							
Autres charges		{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* 259 dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260		262							
Total des charges d'exploitation (II)				264	120					5300	
1 — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	-120					-300	
Produits financiers (III)				280							
Produits exceptionnels (IV)				290							
Charges financières (V)				294							
Charges exceptionnelles (VI)				300						21	
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306							
2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)				310	-120					-321	
B — RÉSULTAT FISCAL				312	-120	314				-321	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316							
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318							
Provisions non déductibles*				322							
Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324							
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		330							
écart de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248									
Entreprise nouvelles (41. sections)	986	Zone franche urbaine (41. octies et octies A)	987	Zone franche Corse (41. decies)	988						
Reprise d'entreprises en difficulté (41. septies)	981	Jeune entreprise innovante (41. sections A)	989	Pôle de compétitivité (41. undecies)	990					342	
Divers* dont ZFA (41. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346					350	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352						354	
Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2											
Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)				356							
Déficits antérieurs reportables : *		dont imputés sur le résultat :								360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370						372	
Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2											
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381		Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant* : 380		n° du centre de gestion agréé :		388			
Montant de la T.V.A. collectée		374		Effectif moyen du personnel* : 376		dont apprentis :		handicapés :		Effectif affecté à l'activité artisanale 861	
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :		378		Montant des prélèvements personnels de marchandises* :		399					

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

N° 2033-B - IMPRIMERIE NATIONALE Février 2013 - 126 57

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **FONDS DE DOTATION MONTESSORI POUR L'ENFANCE 2020**

Néant *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490		492		494		496					
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506					
	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570		572		574		576					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégré dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5			
		6		7		8		9		10			
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
①	②	③	④	⑤		19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595					
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).								591					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N0T.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

 Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

 Désignation de l'entreprise : **FONDS DE DOTATION MONTESSORI POUR L'ENFANCE 2020**

 Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
--	-----

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L.3113-1 du Code des Transports)

	800	<input type="checkbox"/>
--	-----	--------------------------

VI CRÉDITS D'IMPÔTS

Crédit d'impôt en faveur de la recherche	202	Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	203	Crédit d'impôt famille	204
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	205	Crédit d'impôt investissement en Corse	206	Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	207
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	208	Autres imputations	211		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D) déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS ASSOCIATIFS

EXERCICE 2020

LIBELLE	SOLDE DEBUT D EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	SOLDE FIN D EXERCICE
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE				
APPORT SANS DROIT DE REPRISE	1094			1094
REPORT A NOUVEAU	-432		-321	-753
RESULTAT DE L EXERCICE	-321	321	-120	-120
FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE	0			
TOTAL GENERAL	341			221

FONDS DE DOTATIONS MONTESSORI POUR L'ENFANCE

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales en la matière et dans les respects du principe de prudence

Le bilan de l'exercice présente un total de 221 euros

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total de produites de 0 euros et un total des charges de 120 euros, dégageant ainsi un résultat de – 120 euros

L'exercice considéré débute le 01/01/2020 et finit le 31/12/2020. Il a une durée de 12 mois.

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et du règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

La méthode de base retenues pour les l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans la méthode d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir comptes des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dotations consommable

Selon les statuts, la dotation du Fonds de Dotation est consommable.

L'Avis 2009-01 du CNC prévoit de traduire comptablement le caractère consommable de ces dotations

Il prévoit de comptabiliser un produit représentatif de la quote-part de la dotation reprise pour être consommée sur l'exercice avec comme contrepartie un compte de « dotations consommables inscrites au compte de résultat ».

A la clôture, la différence entre la quote-part virée en produits et la dotation effectivement consommée sera constatée en insuffisance ou excédent au compte de résultat (et reprise en report à nouveau). Faute de budget prévisionnel, la constatation de la consommation annuelle de la dotation consommable n'est pas réalisable.